

VENTE AUX ENCHÈRES

(article R 5114-32 du Code des Transports et Navigation Maritimes)

A LA REQUÊTE DE :

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL MEINAU CANARDIERE, association coopérative inscrite à responsabilité limitée auprès du Tribunal d'Instance de STRASBOURG sous le numéro VII/0019, ayant son siège 13 rue de Touraine 67100 STRASBOURG, agissant par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, élisant domicile en l'Etude de la SCP DECOT – FAURE – PAQUET, Avocats associés à STRASBOURG, 32 allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG,

AGISSANT EN VERTU :

- du contrat de prêt reçu en la forme authentique le 19 décembre 2008 par Maître Claude RINGEISEN, Notaire à Oberschaeffolsheim, sous répertoire n° 786, contenant soumission à l'exécution forcée immédiate et muni de la formule exécutoire,
- du contrat de prêt reçu en la forme authentique le 8 mars 2012 par Maître Claude RINGEISEN, Notaire à Oberschaeffolsheim, sous répertoire n° 4174, contenant soumission à l'exécution forcée immédiate et muni de la formule exécutoire,
- du jugement n° 11-18-000868/3C, réputé contradictoire en premier ressort, rendu le 31 juillet 2018 par le Tribunal d'Instance de STRASBOURG, revêtu de la formule exécutoire,

POUR AVOIR PAIEMENT DE LA SOMME DE : 152 027,62 EUROS

AURA LIEU LA VENTE FORCÉE DU BATIMENT SUIVANT :

Dénomination :	MIGNON
Immatriculation :	STC 1377 F
Pavillon :	français
Longueur :	38,90 m
Largeur :	5,06 m
Type :	bateau de plaisance stationnaire motorisé
Propriétaire :	M. Stéphane VETTER
Lieu d'amarrage :	60 rue du Général Conrad 67000 STRASBOURG

MISE À PRIX : 41 000,00 euros

(quarante et un mille euros)

CONDITIONS DE VENTE :

- les enchères ne pourront être portées que par ministère d'avocat et de 3.000 € en 3.000 €

Il est rappelé que tout avocat enchérisseur devra justifier à l'audience du 28 mai 2019 de ce que son mandant a déposé une caution bancaire irrévocable contre récépissé, ou dispose d'un chèque de banque rédigé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et Consignations, ces garanties étant d'un montant minimal de 4.100 €

ADJUDICATION LE : MARDI 28 MAI 2019 À 9 HEURES SALLE 100

devant le Tribunal d'Instance de STRASBOURG sis 45 rue du Fossé des Treize 67000 STRASBOURG

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat pouvant plaider devant le Tribunal de Grande Instance du lieu de la vente (STRASBOURG), conformément aux règles prévues aux articles 5 et 5-1 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

RENSEIGNEMENTS :

Auprès de l'Etude de la SCP DECOT – FAURE – PAQUET, Avocats associés,
32 allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG - (03 88 21 23 08)